

PRO HISPANIA

**L'ÉTOILE  
DU  
MATIN**

104<sup>e</sup> année - N° 339 – 2012

# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| Assemblée Générale 2012  | 3  |
| Nouvelles de la «Comision Permanente»                            | 5  |
| L'espérance nous console   | 7  |
| En souvenir d'Enric  | 9  |
| La tolérance, entre erreur et vérité                             | 11 |
| Réforme du travail et dignité                                    | 13 |
| Note de presse de la IEE sur le cas Manzanos                     | 15 |
| Sentence de la Cour Européenne                                   | 17 |
| Interview du pasteur F. Manzanos                                 | 20 |
| Femmes protestantes face à la Réforme du XVI <sup>e</sup> siècle | 25 |
| Préparons-nous à croître (suite de l'EdM 338)                    | 28 |
| Lettres de Jacques Delteil                                       | 32 |

Secrétariat pour la rédaction :

Fausto BERTO

Ch. du Grenet 16

CH - 1073 Mollie-Margot

Courriel : [fausto.berito@eerv.ch](mailto:fausto.berito@eerv.ch) ou [fausto.berito@citycable.ch](mailto:fausto.berito@citycable.ch)

Pour les changements d'adresse:

Chantal STEINER

Isengrundstrasse 34

CH – 8134 Adliswil

Courriel : [chantal.steiner@4synergy.ch](mailto:chantal.steiner@4synergy.ch)

# Assemblée Générale de Pro Hispania 2012

## Rapport sur l'année 2011 présenté le 17 mars 2012 à Pully

Suite à la dissolution de la branche française de PH au 31.12.2010, le Comité du 25.02.11, convoqué à Berne, a modifié les statuts. Ceux-ci ont été présentés et adoptés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12.03.11 à Genève, suivie par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les anciens statuts, comme les nouveaux, sont disponibles sur le site [www.prohispania.org](http://www.prohispania.org)

Nous remercions avec gratitude notre ami André Klingebiel qui est resté au fil du temps notre contact privilégié de PH en France et qui a accepté de s'occuper des versements que les lecteurs français de l'Etoile du Matin faisaient au bénéfice de Pro Hispania jusqu'en 2011. Vu la législation française, il est devenu assez complexe et difficile pour une Association dont le siège est à l'étranger d'ouvrir un compte en France. C'est pourquoi nous avons opté, sur proposition de notre trésorière, Mme Sylvette delessert, de proposer aux donateurs français de verser sur son compte pour «Pro Hispania». A partir du N° 337 de l'EdM, toutes les indications utiles étaient données aux lecteurs français pour faire leurs virements directement à la Banque Courtois de Narbonne. Certains donateurs ont continué à envoyer des chèques que nous ne pouvons pas encaisser dans une banque suisse. Mais il est possible de les encaisser dans une banque en France, moyennant le déplacement de notre trésorière.

Pro Hispania a publié pour l'année 2011 trois numéros: 335, 336, 337. Nous avons constaté en 2010, avec la publication de deux numéros, que les rentrées financières étaient liées à la publication de l'EdM. La publication de trois numéros par année semble donc correspondre à bon rythme qui allège un peu nos finances (au lieu de quatre numéros comme dans les années précédentes), mais qui garde le lien avec nos lecteurs. Avec la publication de trois numéros, nous avons maintenant suffisamment de recul pour voir si les rentrées financières non seulement permettent de couvrir largement les frais de la publication de l'EdM, mais si nous pouvons poursuivre notre aide au profit de «l'Iglesia Evangelica Española» comparativement aux années précédentes. Pro Hispania a pu verser à la IEE sa contribution de 10000 Fr. pour 2011.

Le Comité Pro Hispania s'est réuni à deux reprises, le 25 janvier, en l'église française de Berne, et le 8 juillet à Lausanne, au CIDOC. On y a traité des points essentiels liés aux activités et à la mission de notre Association: décisions de l'Assemblée Générale, modification des statuts de PH, publication de l'EdM, état des finances, nouvelles de la IEE, notre représentation au Synode de la IEE à l'automne 2011 à Palma de Majorque, et la question du catéchisme de Calvin en espagnol de 1550.

Dans le registre «communication et demande de soutien», et sur proposition du Comité, une trentaine de paroisses vaudoises (Conseils paroissiaux via les présidents) ont été contactées par lettre dans le courant de l'automne 2011. Elles ont reçu également des exemplaires de l'EdM 337. Il sera intéressant de voir quels sont les «retours» suite à cette initiative qui, du reste, peut se poursuivre envers d'autres paroisses et d'autres cantons. Des Contacts ont été établis avec les rédacteurs des journaux «La Vie protestante», et «Bonne Nouvelle» pour le Canton de Vaud. Il y a semble-t-il un intérêt pour publier dans un numéro de ces journaux un article sur les protestantismes du Sud européen, notamment en ce qui nous concerne sur la IEE. Votre serviteur a été interviewé par un journaliste de Bonne Nouvelle.

Pro Hispania a été représentée au Synode de «l'Iglesia Evangelica Española» par votre président, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2011 à Palma de Majorque. C'était une première dans l'histoire de la IEE qu'un Synode se tienne dans la capitale des Baléares. Les échos les plus significatifs de ce Synode se trouvent dans l'EdM 337, ainsi que dans le N° 338. La problématique de base ayant servi comme fil rouge du Synode était celle de la croissance (quantitative et qualitative), comprenant à la fois une dimension légitime de préoccupation et une dimension d'espérance liée à une promesse: «La bénédiction du Seigneur augmentera sur vous, sur vous et sur vos enfants» (Psaume 115:14).

Enfin, notre ami et frère, le pasteur Robert Lombard, est décédé le 17 décembre 2011, entouré par l'affection des siens. Le service à sa mémoire a eu lieu le 21 décembre à Genève. Pro Hispania exprime toute sa reconnaissance pour le ministère qu'il a exercé, et pour tout ce qu'il a apporté à notre œuvre. Il fut président de PH de jusqu'en 1983 (voir «Hommage au pasteur Robert Lombard», EdM 338).

FAUSTO BERTO, PRÉSIDENT PH

## Quelques informations

\*Nous informons nos lecteurs que la prochaine **Assemblée Générale** de Pro Hispania aura lieu le samedi 13 mars 2013, à Berne.

\*Au sujet des **chèques français** adressés au bénéfice de Pro Hispania, nous avons dit dans un précédent numéro que nous ne pouvions pas les encaisser dans une banque en Suisse, ce qui est toujours le cas, mais, et pour éviter toute confusion, il est toujours possible de les encaisser dans une banque en France. C'est notre trésorière qui s'en charge. Si vous décidez de garder ce mode de paiement, vous pouvez toujours envoyer vos chèques à Mme Sylvette Delessert. Vous avez en avant-dernière page de ce numéro ses coordonnées ainsi que toutes les indications utiles pour faire vos versements directement auprès de la Banque Courtois à Narbonne.

# Nouvelles de la «Commission Permanente»

**La session 297 de la «Commission Permanente» a eu lieu du 19 au 21 avril 2012, au Centre «Los Rubios» (Malaga), visitant (le 21 avril) les travaux de réfection de l'immeuble de la Rue Ollerias (église de Malaga).**

La réunion de la CP (correspondant au Conseil Synodal de la IEE) fut principalement centrée sur quatre axes :

1. les Assemblées régionales qui ont lieu au premier trimestre 2012 dans chacun des Presbytères (région ecclésiastique) avec la présence d'un membre de la «Commission Permanente», ainsi que les visites à ces Presbytères;
2. Les Départements qui constituent une partie importante de notre Eglise;
3. La nouvelle attendue, au sujet de la sentence du Tribunal des Droits Humains de Strasbourg, suite à la demande du pasteur Francisco Manzanos présentée par la IEE;
4. La grave crise économique de notre pays qui affecte tous les citoyens, les membres des églises, les projets en marche, ainsi que les institutions avec lesquelles la IEE maintient des relations réciproques de solidarité et de collaboration.

## Visites pastorales et Presbytères

La visite du président de la CP, Joel Cortès, avec le président de la Commission des ministères, José Manuel Mochon, des église de Minorque, permet de mettre un éclairage particulier sur la réalité des Presbytères les plus éloignés géographiquement. Il ressort des Assemblées régionales que les rencontres diverses et les Synodes sont toujours gratifiants, permettant de profiter avantageusement des liens qui nous unissent, qui nous font vivre l'Eglise, liens qui sont ainsi cultivés et nourris entre l'Eglise et les églises sœurs. Présenter des projets, des conférences sur des thèmes comme «Identité et engagement» sur la durabilité économique des communautés dans le cadre de l'Assemblée de l'Eglise Evangélique (Réformée) de Catalogne, relève d'un intérêt pour toutes les communautés.

*Dans certains Presbytères un plan de mission a été mis en place avec de nouvelles incorporations pastorales à partir du mois de septembre (2011). Un nouveau projet de mission pour l'Andalousie Occidentale a été présenté dans le cadre du NMA (National Mission Appointments) de la Methodist Church; ce travail est à la charge d'Eva Dominguez. Dans son Assemblée du 24 mars 2012, le Presbytère d'Extremadura et Madrid a adopté le nouveau plan de mission qui était envisagé par l'assistance pastorale de chacune des églises. En vue de sa réalisation la pasteure Esther Ruiz a été installée dans la Iglesia de Cristo le 25 mars et Ricardo Moraleja fut consacré au ministère pastoral le 28 avril. Nous souhaitons que les Seigneur les bénisse dans leurs œuvres et que leur travail produise des fruits.*

## **Départements de l'Église Évangélique (Réformée) Espagnole**

Ignacio Simal a été nommé nouveau directeur de la revue «Cristianismo Protestante» qui commence dans une nouvelle étape avec la possibilité d'accéder à cette revue à partir du site web, ainsi qu'aux blogs et communications dont l'intérêt concerne toutes les communautés et l'ensemble des Presbytères. Cela étant dit, nous devons annoncer que l'accès tant au «Cristianismo Protestante» en format pdf comme à ses articles qui sont publiés ne sera possible qu'à travers une souscription, contrairement aux blogs et aux contenus d'informations. Nous demandons aux membres des communautés de soutenir cette nouvelle étape de la revue pour garantir sa solvabilité, car c'est très important pour l'ensemble de l'Église.

**Pour une souscription à «Cristianismo Protestante» il faut entrer dans [www.protestante.eu](http://www.protestante.eu)**

Du Département de la Formation Continue des Pasteurs, nous indiquons spécialement le blog <http://formacioncontinua-iee.blogspot.com>. Nous avons besoin de partager ressources et initiatives par le biais des pages web qui constituent des outils très importants. Il est essentiel de consulter ces prestations et d'y avoir accès: matériel pour les écoles du dimanche, outils liturgiques, et toutes les possibilités qui sont à disposition sur internet: <http://www.iee-es.org>

### **Notre visibilité, un défi**

Finalement, la crise économique qui affecte notre pays n'est pas éloignée de la vie de nos communautés ainsi que des Presbytères de la IEE. Le financement de nos églises reste un défi et nous devons assurer leur viabilité économique. Comme l'indique «Cristianismo Protestante», «nous communiquons des valeurs pour une Église en continuelle réforme»; nous devons manifester notre solidarité pour les personnes qui souffrent directement de la crise et en même temps dénoncer les décisions politiques qui affaiblissent la citoyenneté, spécialement des plus vulnérables. Nous devons être, actuellement plus que jamais, lumière et sel du monde. Comment? Chaque communauté est en mesure de trouver son chemin. La phrase de John Wesley «Oh Seigneur, que nous ne vivions pas pour être inutiles» doit être notre prière. Nous recommandons le communiqué de presse de la IEE <http://www.protestante.eu/>

### **Offrande pour Pro-Hogar El Faro**

En ces moments difficiles, il est gratifiant d'informer que l'offrande de Noël de nos églises de la IEE en faveur de «Pro-Hogar El Faro Filles et Mamans» (Bolivie) s'élève à 9 350, 34 euros. A cela s'ajoute, pour le même projet, le 0,7% des offrandes globales récoltées dans nos églises, intégrées à la Caisse Centrale de la IEE durant l'année 2011, soit 3 503 euros. Un total donc de 12 853,34 euros a été transféré en faveur «Hogar El Faro - Bolivia».

## **Relations internationales**

Le pasteur Alfredo Abad participera à la Fête Gustav Adolf Werk, du 14 au 16 juin 2013 et au Colloque «Immigration en Europe: responsabilités et engagements», Paris février 2013.

## **Manifestation centrale de l'année Wesley**

Dans le cadre des manifestations de l'année Wesley, le 19 mai a eu lieu un concert du groupe de jazz de l'église de Palma de Majorque, SC JAZZ, avec des hymnes de Charles Wesley et son répertoire habituel. Le 20 mai, la manifestation centrale fut marquée par la conférence d'Ignacio Simal sur: «L'apport du méthodisme dans une société en crise», rappelant cette affirmation de John Wesley: «Gagne tout ce que tu peux; économise tout ce que tu peux; donne tout ce que tu peux», ainsi que la figure d'Enric Capo comme penseur et inspirateur des manifestations à l'occasion de l'année J. Wesley. La musique de Charles Wesley vint mettre un terme à l'ensemble de la rencontre.

*Infocp 74, avril-juin 2012*

## **L'espérance nous console**

**Ignacio Simal Camps**, *Département de la Communication de la IEE*

Celui qui fut directeur de notre revue pendant 11 ans (2000-2011), le pasteur Enric Capo, est passé dans la présence de notre Seigneur Jésus-Christ. Le pasteur Capo laisse un vide irremplaçable, non seulement dans la direction de «Cristianismo protestante», mais également dans l'espace du protestantisme catalan et espagnol. Il fut un des théologiens et pasteurs protestants les plus lucides, libres et cohérents du panorama protestant de notre pays.

En étant déjà gravement malade, il trouva encore les forces pour préparer les contenus de cette revue. Ni lui, ni nous, étions en mesure de penser que le numéro de cette revue devrait subir quelques modifications suite à son décès, et que sur la couverture figurerait sa photo prise au LXXIV<sup>ème</sup> Synode de l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole.

Les mots nous manquent pour décrire une personne comme celle de notre frère Enric. Dans ce numéro nous publions son parcours biographique décrit par Pablo Gracia Rubio, pasteur de la IEE. Dans cet article on peut lire un résumé de la vie et de l'œuvre d'un homme qui, depuis sa jeunesse, a fait sienne la cause de l'Evangile, la cause du Règne de Dieu.

Au sein de la douleur que son absence cause, nous avons la certitude qu'il vit. Il vit dans ses œuvres littéraires, il vit dans le cœur des personnes qu'il a accompagnées personnellement et il vit, maintenant, dans la présence de Dieu – le Dieu qui nous a donné à connaître Jésus de Nazareth – qu'il a servi jusqu'à la dernière minute de sa vie.

«Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais le Dieu des vivants», disait le prophète galiléen, nous rappelant l'espérance de la résurrection des morts. Et cela nous remplit d'espérance, parce que nous possédons la certitude qu'un jour nous retrouverons celles et ceux qui nous ont précédés sur le chemin de la vie, nous retrouverons le pasteur Capo, pour l'embrasser à nouveau et poursuivre notre relation personnelle avec lui. Et cette espérance nous console, comme elle console sa famille et celles et ceux qui l'ont connu. Alors que nous allons poursuivre notre route voyant la vérité de manière fragmentaire, pour lui, en ce moment, il la voit face à face. Voilà la certitude qui nous console et que nous avons comme chrétiens.

Nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu pour le don qu'il nous a offert en la personne d'Enric Capo Puig, une personne, comme dirait Unamuno, de «chair et d'os», qui nous a remplis d'espérance et vivifié en vue de poursuivre l'œuvre d'annoncer l'Évangile de la réconciliation à partir de la liberté que Dieu a offerte à tous ses enfants.

Je crois que tous ceux qui l'ont visité à l'hôpital où il a vécu ses derniers jours, accompagné par sa famille, ont expérimenté à travers son regard un écho des paroles de l'apôtre Paul s'adressant aux chrétiens de Milet (Actes 20 : 25-28):

*«Désormais, je le sais bien, voici que vous ne reverrez plus mon visage, vous tous parmi lesquels j'ai passé en proclamant le Règne... Je n'ai vraiment rien négligé : au contraire, c'est le plan de Dieu tout entier que je vous annonce. Prenez soin de vous-mêmes et de tout le troupeau dont l'Esprit Saint vous a établis les gardiens, soyez les bergers de l'Eglise de Dieu, qu'il s'est acquise par son propre sang.»*

Cela fut le testament de Paul, mais en ce moment de deuil où transparaît l'espérance nous pouvons affirmer que c'est aussi le testament qu'Enric Capo Puig nous a laissé. Prions donc, en préservant sa mémoire, donnons grâce à Dieu pour la vie de notre frère et soyons fidèles à son héritage spirituel.

Soli Deo Gloria.

Cristianismo protestante  
Nº 63, janvier-mars 2012

# En souvenir d'Enric

Le pasteur Enric Capó Puig, ami, professeur et œcuméniste

**Tous les adjectifs sont peux nombreux pour définir ce serviteur de Dieu, qui nous a quitté, et, comme il dirait à l'occasion d'une conversation avec moi: «nous autres, nous mourrons dans nos bottes». Et il en fut ainsi, alors que depuis l'hôpital où il fut retenu pendant de longs jours par sa maladie, il pensait à son Eglise aimée et à ses propres questions d'un authentique pasteur qui a vécu son ministère de tout son cœur et de toute son intelligence.**

**Il a aimé son Eglise jusqu'à la fin** et a offert sa participation jusque dans les derniers jours en nourrissant la congrégation par ses prédications, ses études bibliques et ses conseils. Il aimait et connaissait chacun des membres et trouvait toujours le temps pour être disponible et attentif à tous ceux qui sollicitaient conseil et compassion. Notre ami et pasteur est donc parti, appelé par Dieu pour le recevoir en sa gloire et lui donner la couronne qui lui était promise.

Pasteur de l'Eglise Evangélique (Réformée) de Catalogne (IEE). Il naquit au sein d'une famille protestante qui a donné bon nombre de pasteurs à l'Eglise. Il était de la troisième génération de pasteurs. Son grand-père était pasteur-évangéliste à Minorque et à Majorque. Son père et deux oncles furent pasteurs à Barcelone et dans les Iles. Depuis l'enfant il avait baigné dans une atmosphère empreinte de l'Evangile qu'avec tant de joie il prêchera pendant 57 ans.

Le vide qu'il laisse au milieu de nous est considérable, non seulement au sein de l'église de Barcelone-Centre (d'origine et de vécu méthodiste), mais aussi dans les églises où il a exercé son pastorat, tout en étant en contact avec toutes les dénominations protestantes et l'Eglise catholique.

Il suivit ses études de théologie au Séminaire Evangélique Uni de Madrid, aujourd'hui Séminaire Uni de Théologie (1948-1951), et au Handsworth Methodist Collage de Birmingham (1954-1955). Consacré au ministère pastoral à Barcelone en 1955, il fut au service des églises de Barcelone et de El Clot comme pasteur, collaborant dans la pastorale des églises de l'Hospitalet del Llobregat, Pueblo Nuevo (Barcelone), Santa Coloma de Gramanet, toutes appartenant à l'Eglise Evangélique (Réformée) de Catalogne. Finalement, pendant 25 ans, il fut pasteur de l'église de Barcelone-Centre, de la Rue Tallers 26.

Pendant un certain nombre d'années il partagea son ministère pastoral avec l'enseignement théologique, appelé par le Dr. Gutiérrez Marin, directeur du Séminaire Evangélique Uni, quand les autorités franquistes décidèrent de sa fermeture alors qu'il se trouvait à Madrid pour être transféré à Barcelone. Pendant

ces années j'eus le privilège de l'avoir comme professeur d'histoire ecclésiastique et de théologie systématique, car dans ces matières il était déjà un expert.

Il y a quelques années il définit quels devaient être les principes d'une Eglise protestante historique, provenant des grandes familles des Eglises protestantes européennes, le luthéranisme, le calvinisme, et le méthodisme. Au sujet de l'Eglise Evangélique de Catalogne, il disait: «Nous maintenons les doctrines fondamentales du protestantisme, mais toujours en continuelle révision. Nous ne faisons aucun type de discrimination à l'égard de quiconque. Chacun est responsable devant Dieu et c'est à Lui que chacun aura à rendre compte. Nous n'avons pas de dogmes inamovibles ni ne sommes participants d'une pensée unique. Comme disait John Wesley, le fondateur du méthodisme: «pensons et laisser penser».

Formé comme bibliste, avec l'Institution Biblique Evangélique il publia la traduction en catalan de l'Evangile de Marc, commençant ainsi un travail qui allait s'amplifier comme pour d'autres traducteurs. Œcuméniste convaincu et membre du Centre Œcuménique de Catalogne, il traduisit et édita le «Nou Testamento» (1979), publié conjointement avec l'Association Biblique de Catalogne, la Fondation Biblique Evangélique, les Publications de l'Abbaye de Montserrat, et les Sociétés Bibliques Unies. Ultérieurement, il fit partie de l'équipe de traduction et de révision de la Bible catalane interconfessionnelle, un projet patronné par l'Association Biblique de Catalogne et les Sociétés Bibliques Unies.

Conjointement avec les pasteurs Juan Vallés et Sebastian Rodriguez, il travailla à la création de l'Eglise Evangélique de Catalogne dans le cadre de l'Eglise Evangélique Espagnole. Il fut très actif dans la création du Conseil des Eglises Evangéliques de Catalogne qui, ensuite, changea son nom en Conseil Evangélique de Catalogne dont il fut le premier président. Dans le cadre des relations entre les églises protestantes, il fut membre fondateur de l'Association des Ministres de Catalogne, et secrétaire du Comité organisateur du 4<sup>ème</sup> Congrès Evangélique, célébré à Barcelone en 1969. Il dirigea durant de nombreuses années la revue «Carta Circular» (1967-1972), jusqu'à ce que les autorités franquistes mettent un terme à sa publication, soumettant le pasteur Enric Capo à un jugement du Tribunal de l'Ordre Public qui aboutit à un non-lieu. Il fut directeur de la revue «España Evangelica» et ensuite de «Cristianismo Protestante» (depuis 2000 jusqu'aux derniers jours de sa vie), revue trimestrielle, organe d'expression de l'Eglise Evangélique Espagnole. Il fit partie pendant de nombreuses années de la «Comision Permanente» de la IEE, d'abord comme premier secrétaire et ensuite comme président, sur une durée de 32 ans, où il laissa son empreinte comme théologien et dirigeant engagé dans l'Eglise.

Dans ses dernières années, étant à la retraite et retiré de ses responsabilités pastorales, le pasteur E. Capo s'est employé à collaborer dans les institutions œcuméniques, comme l'ACAT, le Centre Œcuménique de Catalogne, la Société Biblique, et à écrire de nombreux articles d'actualité tant dans «Cristianismo Protestante» que dans la revue «Lupa Protestante». Nous sommes certains que le Seigneur de l'Eglise sera avec son épouse Manolita, ses enfants, ses petits-enfants et ses proches en leur donnant consolation et force comme jusqu'à présent. La mémoire de sa vie et son témoignage de croyant et serviteur fidèle accompagnent tous ceux qui pleurent son absence. Barcelone, 9 mars 2012.

Pablo Garcia Rubio  
Cristianismo Protestante,  
N° 63, janvier-mars 2012  
Trad. Fausto Berto

## La tolérance, entre erreur et vérité

Eglise et société

**Enric Capo**



Au début de cet article sur la tolérance, j'aimerais citer littéralement la définition qu'on en trouve dans le Dictionnaire de la Royale Académie: «Respect ou considération à l'égard des opinions ou des pratiques des autres, bien qu'elles soient différentes des nôtres...». Je veux prendre cela comme base pour aller au-delà d'affirmations fausses ou dénaturées qui définissent la tolérance comme «complaisance» ou «ne pas porter attention». La tolérance n'est pas une attitude honteuse qui fermerait les yeux sur ce qui se passe autour et qui s'éloignerait de tout engagement, en mettant la tête dans le sable. C'est tout le contraire. La tolérance n'a rien à voir avec la faiblesse ou la dissimulation. C'est une attitude ouverte et consciente, adoptée et maintenue avec fermeté et fierté, qui défend les droits de tous les êtres humains à exprimer leurs convictions librement et à vivre en accord avec elles, dans les limites où celles-ci ne détruisent pas le vivre ensemble ni portent atteinte au bien commun accepté par toute la société.

La tolérance ainsi comprise, n'a rien à voir avec la vérité ni avec l'erreur. Elle n'est liée qu'au respect et à la considération que tout être humain est en droit d'attente des autres. Il y a une idée totalement fautive qui s'exprime souvent et qui est très en usage dans les cercles évangéliques fondamentalistes et qui affirme que, bien qu'en étant respectueux avec les autres, on ne peut être tolérant avec l'erreur. Il semble que la distinction entre l'erreur et celui qui se trompe exonère celui qui l'a commise d'être taxé d'intolérant. Nous acceptons les personnes – disent-ils – mais nous ne tolérons pas ce qu'elles affirment. Ils ne se rendent pas compte que sur cette base on construit l'édifice de la censure, tant dans l'Eglise que dans la société. Et la censure est un des signes les plus évidents de l'intolérance.

Si nous appliquons, par exemple, cette attitude dans le cas de l'opposition des églises à l'homosexualité – dont on parle tant aujourd'hui – nous allons nous rendre compte rapidement que cela nous amènera inexorablement à marginaliser les homosexuels s'ils ne renoncent pas à leurs convictions. L'erreur qui est à la base de cette forme d'argumentation est l'idée récurrente qu'autrui pourrait distinguer objectivement entre vérité et erreur. Dire que «le christianisme est tolérant... mais en même temps qu'il est intolérant face aux idées contraire à la vérité» (Manuel Leon, *La tolérance tue aussi*, «Protestante Digital») c'est vouloir élever la vérité subjective au plan d'une catégorie objective, ce qui est irrecevable. La faillibilité humaine sera toujours présente, ainsi que la possibilité objective que nous nous trompions. Tout discours qui se base sur la possession d'une vérité objective est intolérant et, à plus ou moins brève échéance, arriver à la conclusion de St. Augustin: «l'erreur n'a aucun droit». Cette doctrine nous fut appliquée à nous, les protestants, pendant l'époque franquiste.

A ceux qui pensent ainsi, je ne peux que leur conseiller de lire le philosophe Karl Popper qui, dans son œuvre «A la recherche d'un monde meilleur», fait une étude détaillée de la vérité objective et la distingue soigneusement de nos vérités. Celles-ci sont des approximations de la vérité. Et il cite Jenofanes:

*Au sujet de la vérité sûre, personne ne la connaît, ni ne la connaîtra; ni au sujet des dieux, ni au sujet des choses dont je parle. Et si par hasard nous arriverions à exprimer la vérité parfaite, nous ne la saurions pas: car tout est sinon un lattis de conjectures.*

Et Popper ajoute: «Il n'y a pas de critère infaillible de vérité: jamais, ou presque jamais, nous ne pouvons être sûrs que nous ne nous trompons pas». Une des conditions incontournables consiste à apprendre à distinguer entre la vérité objective et nos vérités. Pour nous, chrétiens, dire que Jésus est le Chemin, la Vérité et la Vie est une vérité qui est profondément enracinée dans notre cœur et nous la

proclamons avec fermeté, mais nous savons que ce n'est pas une vérité objective. Nombreux sont ceux qui nous dirons qu'elle est fausse. Il en va de l'islam de la même manière par rapport à ceux qui disent que Mahomet nous transmet la dernière et définitive révélation sur Dieu. Pour eux ce sera certain, mais pas pour nous.

Ce que nous disons d'un point de vue général, nous pourrions l'appliquer à la Bible et à son interprétation. Une chose est d'affirmer la valeur de la «Sola Scriptura», qui peut être la référence de tous les protestants, une autre est de prétendre que nos interprétations puissent relever de la même autorité. La tolérance signifie que chacun puisse proclamer ce qu'il croit, sans empêchement ni restriction, dans le respect des uns et des autres, sans disqualifications ni exclusions.

Lupa Protestante, 7 juillet 2006  
Trad. Fausto BERTO

## **Réforme du travail et dignité**

**Alfredo Abad**

Coïncidant avec la Réforme du travail que nous sommes en train de vivre, je fais la lecture d'un document de l'Organisation Internationale du Travail (OIT): «Convergences: le travail décent et la justice sociale dans les traditions religieuses». Le Conseil Mondial des Eglises (Justice et Paix) s'est penché sur la question du «Travail décent». L'OIT fait une analyse des valeurs liées à ce qu'on doit considérer comme un travail décent à la lumière des positions véhiculées par les traditions religieuses islamique, juive, bouddhiste, catholique et protestante.

L'idée d'un travail décent n'est pas une question de morale; peut-être serait-il plus adéquat de parler d'un travail digne, cependant tant les syndicats que leur organisation internationale ont préféré parler du terme «décent» pour signaler la dégradation que les relations de travail subissent dans le monde. Pour l'OIT il s'agit d'un vaste programme en lien avec la recherche d'une globalisation plus équitable basée sur des valeurs et des objectifs qui améliorent les conditions de travail et du marché.

Cette coïncidence me permet de profiter du résultat d'années de travail conjoint de ces institutions, et de me sentir alarmé, parce que sur la base de l'Évangile je peux seulement être en phase avec l'intention, vu l'importance du travail dans la vie des individus, que le droit pour tous les être humains, notamment pour les jeunes, de bénéficier fondamentalement de la dignité, de la sécurité et de l'aspiration à un futur meilleur, soit respecté.

Durant des années les travaux de l'OIT se sont dirigés vers les conditions de travail des migrants ; aujourd'hui, avec cette réforme du travail, qualifiée d'injuste et de non-nécessaire, force est de constater que les principaux éléments de valeur du «travail décent» selon l'OIT sont en train d'être piétinés dans les sociétés occidentales, en particulier dans les pays du Sud européen. Les quatre piliers du programme sont : la création de postes de travail, l'entretien et l'appui des droits du travail, la vigilance sur la protection sociale et la sécurité pour tous, et la construction d'un dialogue social, l'objectif transversal étant l'égalité entre hommes et femmes. Ce n'est pas une question de flexibilité, sinon de valeurs fondamentales dans la défense de la dignité des personnes.

Je recommande sa lecture, car c'est un document accessible qui met en évidence la contribution des traditions religieuses en vue de rendre dignes les relations de travail pour toutes les personnes. Tout ne peut pas être mis sur le dos de la sacrosainte crise et il existe d'autres valeurs sacrées qui ont à voir avec la défense des plus faibles afin qu'on ne les abandonne pas sur l'unique critère du bénéfice et des résultats ; cela se vérifie en particulier au travers de décennies de luttes sociales, également inspirées, à l'origine du mouvement syndical, par les valeurs de l'Evangile – voir l'histoire des églises méthodistes à cet égard – face à la réalité sociale déchirante de l'Angleterre de la révolution industrielle. Il faut dénoncer au nom de l'Evangile l'actuelle réforme du travail comme non-décente.

Cristianismo protestante  
N° 63, janvier-mars 2012

## **La Cour Européenne des Droits Humains déclare dans sa sentence que le Gouvernement espagnol discrimine les pasteurs espagnols qui ne reçoivent pas de prestation de retraite**

Communication de la IEE, mardi 3 avril 2012

Note de presse de l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole

La Cour européenne des droits humains de Strasbourg a reconnu le 3 avril 2012 cette discrimination comme une violation de la Convention européenne des droits humains. La sentence, décidée à l'unanimité, condamne l'Espagne pour traitement discriminatoire envers les pasteurs espagnols à propos des prestations de retraite en comparaison avec le traitement privilégié qu'ont reçu les prêtres catholiques, en violation de l'article 14 (interdiction de discrimination) de la Convention.

La sentence du Tribunal européen affirme "qu'il y a eu une différence de traitement entre les prêtres catholiques et les pasteurs protestants relative au calcul des droits à des prestations de retraite. Alors que les prêtres peuvent prendre en compte leurs années de ministère pour que l'on procède au calcul de leur pension de retraite, les pasteurs protestants ne peuvent comptabiliser leurs années de service antérieurs à leur intégration au Régime Général de la Sécurité Sociale."

Cette sentence donne raison à la demande du pasteur Francisco Manzanar, retraité de l'Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole, à laquelle le jugement du Tribunal du travail N° 33 de Barcelone avait donné raison le 12 décembre 2005, mais contre laquelle l'Institut de la Sécurité Sociale avait recouru afin d'aboutir à l'annulation de la sentence auprès du Tribunal Supérieur de Justice de Catalogne, en 2009, annulation confirmée par le Tribunal Constitutionnel.

La Cour de Strasbourg a résolu le cas d'une injustice historique qui fut commise depuis que le franquisme empêcha les pasteurs protestants de cotiser à la Sécurité Sociale, injustice qui perdura avec l'avènement de la démocratie et même l'incorporation ultérieure des pasteurs au système de la Sécurité Sociale. Cette violation d'un droit fondamental contre la discrimination condamne l'Etat espagnol à payer l'indemnisation et consolide le droit à la liberté religieuse.

Le Directeur du Département de la Communication de la IEE  
Ignacio Simal Camps

# Décision du Tribunal Européen, 3 avril 2012

## **Des différences de pensions de retraite entre prêtres catholiques et pasteurs évangéliques constituent une discrimination**

Dans son arrêt de chambre, non définitif (1), rendu ce jour dans l'affaire **Manzanas Martin c. Espagne** (requête N° 17966/10), la Cour européenne des droits de l'homme dit, à l'unanimité, qu'il y a eu :

**Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 1 du Protocole 1 (protection de la propriété)** de la Convention européenne des droits de l'homme.

L'affaire concerne une différence de traitement entre les prêtres de l'Eglise catholique et les pasteurs évangéliques concernant le calcul du droit à la retraite. Tandis que les prêtres peuvent prendre en compte leurs années de ministère religieux pour calculer leur pension de retraite - moyennant paiement des cotisations correspondantes - les pasteurs évangéliques ne pouvaient intégrer leurs années d'activité pastorale antérieures à leur rattachement au régime de la Sécurité sociale.

### **Principaux faits**

Le requérant, M. Francisco Manzanas Martin, est un ressortissant espagnol, né en 1926 et résidant à Barcelone (Espagne). M. Manzanas Martin exerça la mission de pasteur au sein de l'Eglise évangélique du 1<sup>er</sup> novembre 1952 jusqu'au 30 juin 1991, date de son départ à la retraite. Durant ces années d'exercice, il perçut une rétribution payée par l'Eglise évangélique, mais celle-ci ne cotisait pas à la Sécurité sociale. M. Manzanas Martin avait également travaillé comme salarié avant, et partiellement pendant, sa mission pastorale. Sollicitant une pension de retraite auprès de l'Institut national de la Sécurité sociale («INSS»), il se vit refuser sa demande au motif qu'il n'avait pas atteint la période minimale de cotisation requise pour avoir droit à une pension de retraite. M. Manzanas Martin sollicita, en vain, la révision de son dossier. Il entama une procédure à l'encontre de l'INSS.

Le 12 décembre 2005, le juge du travail de Barcelone fit droit aux prétentions de M. Manzanas Martin et condamna l'INSS à lui verser une pension. Le juge considéra que la législation avait accordé un régime de faveur aux prêtres par rapport aux pasteurs, ce qui allait à l'encontre de la Constitution de 1978. Il nota aussi que l'article 1 du décret royal du 27 août 1977, avait déjà établi que les prêtres et les ministres du culte de toutes les églises inscrites au registre du ministère de l'Intérieur devaient être assimilés à des salariés et rattachés au régime de la Sécurité sociale, mais ne prévoyait l'assimilation immédiate que pour les prêtres catholiques. Deux décrets de 1998 permettaient également à ces derniers de faire prendre en considération leurs années de ministère pour le calcul de la pension à la condition de verser le capital

correspondant aux années de cotisation reconnues. L'assimilation des pasteurs ne fut réalisée que vingt-deux ans plus tard, également par décret, mais sans la possibilité cette fois de compléter les annuités manquantes.

Le juge considéra que le fait de priver M. Manzanos Martin de l'accès à une pension de retraite dans les mêmes conditions que les prêtres portait atteinte à ses droits à l'égalité et à la liberté religieuse reconnus par la Constitution. Pour ménager ses droits fondamentaux, le juge appliqua par analogie à M. Manzanos Martin les dispositions applicables aux prêtres. Il lui reconnut ainsi à compter du 22 juillet 2004, une pension de retraite sur la base de 398,44 euros mensuels.

L'INSS fit appel. Le Tribunal supérieur de justice de Catalogne annula la décision, estimant que le fait que les années antérieures d'activité pastorale de M. Manzanos Martin ne puissent pas être prises en considération n'était pas lié à une négligence ou un atermolement de l'Etat, mais à l'absence de législation en raison du défaut d'accord durable entre l'Etat et les directions des cultes évangéliques. Le tribunal jugea que M. Manzanos Martin ne remplissait pas les conditions légales pour se voir accorder une pension de retraite. M. Manzanos Martin forma un recours d'amparo devant le Tribunal constitutionnel, lequel recours fut rejeté comme étant dépourvu de l'importance constitutionnelle requise.

### **Griefs, procédure et composition de la Cour**

Invoquant l'article 14 (interdiction de la discrimination), combiné avec l'article 1 du Protocole 1 (protection de la propriété) de la Convention, M. Manzanos Martin se plaignait que le refus de lui accorder une pension de retraite portait atteinte au principe de non-discrimination reconnu par la Convention. Il estimait que la législation interne avait traité de manière discriminatoire les pasteurs évangéliques et les prêtres catholiques, dans la mesure où ces derniers avaient été inclus plus tôt sous le régime général de la Sécurité sociale. Enfin, les pasteurs n'ont pu, une fois intégrés à ce régime, avoir la possibilité de compléter la période de cotisation minimale requise pour ouvrir droit à une pension. La requête a été introduite devant la Cour européenne des droits de l'homme le 26 mars 2010.

L'arrêt a été rendu par une chambre de sept juges composée de :

Josep **Casadevall** (Andorre), président,  
Corneliu **Bîrsan** (Roumanie),  
Alvina **Gyulumyan** (Arménie),  
Ján **Šikuta** (Slovaquie),  
Luis **López Guerra** (Espagne),  
Nona **Tsotsoria** (Géorgie),  
Mihai **Poalelungi** (Moldova), juges,  
ainsi que de Santiago **Quesada**, greffier de section.

## **Décision de la Cour**

Article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole 1

Selon la jurisprudence établie de la Cour, la discrimination consiste à traiter de manière différente, sauf justification objective et raisonnable, des personnes placées dans des situations comparables.

La Cour observe qu'avant la promulgation de la Constitution de 1978, le décret royal du 27 août 1977 avait prévu que les prêtres et les ministres des cultes inscrits au registre du ministère de l'Intérieur devaient être assimilés à des travailleurs salariés et rattachés au régime général de la Sécurité sociale. Dans son jugement rendu le 12 décembre 2005, le juge du travail considéra que le fait de priver M. Manzanos Martin de l'accès à la pension de retraite dans les mêmes conditions que celles offertes aux prêtres portait atteinte à ses droits à l'égalité et à la liberté religieuse reconnus par la Constitution. Il estima que la législation applicable en l'espèce accordait un traitement de faveur aux prêtres par rapport aux pasteurs, ce qui était contraire au caractère laïc de l'Etat, tel qu'établi par la Constitution de 1978.

L'assimilation des pasteurs au régime général de la Sécurité sociale eut lieu vingt-deux ans plus tard, en 1999, à la suite de la conclusion de l'accord entre l'Etat et la Fédération des entités religieuses évangéliques d'Espagne (la «FEREDE»). Selon le Gouvernement, c'est en raison du peu d'enracinement des Eglises évangéliques en Espagne qu'un certain temps fut nécessaire pour ces négociations. En accord avec le Gouvernement, la Cour convient que l'intégration des ministres du culte au régime général de la Sécurité sociale à des moments différents répond à des raisons objectives et non pas discriminatoires.

Cependant, le refus de reconnaître le droit pour M. Manzanos Martin de percevoir une pension de retraite et de pouvoir compléter à cet effet ses annuités manquantes constitue une différence par rapport au traitement accordé, selon la loi, à d'autres situations qui apparaissent comme étant similaires, la seule différence apparaissant ici étant de confession religieuse. Si les raisons du retard de l'intégration des pasteurs relèvent de la marge d'appréciation des Etats, la Cour estime que le Gouvernement ne justifie pas les raisons pour lesquelles une différence de traitement entre des situations similaires, fondée uniquement sur des raisons de confession religieuse a été maintenue.

## **Article 41**

Au titre de la satisfaction équitable, la Cour dit que la question ne se trouve pas en état en ce qui concerne la demande de M. Manzanos Martin relative aux dommages matériels et la réserve en entier. La Cour dit que l'Espagne doit verser au requérant 3 000 euros (EUR) pour dommage moral, et 6 000 euros pour frais et dépens.

*L'arrêt n'existe qu'en français.*

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int)  
Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire aux fils RSS de la Cour.

### **Contacts pour la presse**

[echrpess@echr.coe.int](mailto:echrpess@echr.coe.int) | T +33 3 90 21 42 08

**Denis Lambert (T +33 3 90 21 41 09)**

Tracey Turner-Tretz (T +33 3 88 41 35 30)

Kristina Pencheva-Malinowski (T +33 3 88 41 35 70)

Céline Menu-Lange (T +33 3 90 21 58 77)

Nina Salomon (T +33 3 90 21 49 79)

**La Cour européenne des droits de l'homme** a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.

1. Conformément aux dispositions des articles 43 et 44 de la Convention, cet arrêt de chambre n'est pas définitif. Dans un délai de trois mois à compter de la date de son prononcé, toute partie peut demander le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre de la Cour. En pareil cas, un collège de cinq juges détermine si l'affaire mérite plus ample examen. Si tel est le cas, la Grande Chambre se saisira de l'affaire et rendra un arrêt définitif. Si la demande de renvoi est rejetée, l'arrêt de chambre deviendra définitif à la date de ce rejet. Dès qu'un arrêt devient définitif, il est transmis au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui en surveille l'exécution. Des renseignements supplémentaires sur le processus d'exécution sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/execution>.

Communiqué de presse du Greffier de la Cour  
CEDH 132 (2012)  
03.04.2012

**Suite à cette sentence de la Cour Européenne pour les droits humains, l'Etat espagnol ne s'est toujours pas prononcé. L'Iglesia Evangelica Española, comme tous ceux qui la soutiennent et qui suivent cette affaire, est toujours en attente que les Autorités compétentes espagnoles respectent cette décision, la traduisent dans les actes et prennent leurs responsabilités !!**

# Pasteur Francisco Manzanos

«La Sécurité Sociale ne m'a pas reconnu le droit aux prestations de retraite»

**La Sécurité Sociale ne m'a pas reconnu le droit à la retraite et ne m'a octroyé aucune pension; je n'ai pu compter sur aucune réduction de tarifs des produits pharmaceutiques comme c'est le cas normalement pour les retraités.**



Pastor Francisco Manzanos

## Pasteur Francisco Manzanos

**Entrevue avec le pasteur protestant Francisco Manzanos Martin. Eglise Evangélique (Réformée) Espagnole, 27 avril 2012, interview effectuée par Ignacio Simal et David Manzanos. Le pasteur retraité Francisco Manzanos a suscité l'intérêt des médias ces dernières semaines.**

**Motif: le Tribunal Européen des Droits Humains, en date du 3 avril 2012, a énoncé une sentence en sa faveur et à l'encontre de l'Etat espagnol pour discrimination religieuse des pasteurs espagnols.**

Francisco Manzanos est un senior de 85 ans, avec une santé très fragile à la suite d'une longue lutte contre un cancer de l'estomac qu'il a fini par vaincre. Cela étant, il s'agit certainement d'une de ses caractéristiques les plus marquantes: son caractère de lutteur, sa fermeté face aux adversités et sa volonté de les affronter. Il ne pouvait pas en aller autrement, car il opta pour un chemin difficile plein d'embûches et non exempt de risques, comme celui d'être pasteur dans l'Espagne «national-catholique» en pleine dictature franquiste.

A titre d'exemple, on pourrait rappeler que son dossier de mariage a été retardé dans les bureaux de l'Administration pendant plus d'un an et demi, dans une tentative des autorités de lui refuser le droit de célébrer un mariage civil (ce que la propre loi espagnole permettait mais n'accomplissait pas). On se trouvait dans l'année 1953 et, ni Francisco, ni Carmen sa fiancée, ne s'effrayèrent face aux interdits et difficultés. Face à la passivité des tribunaux, qui ne leur donnaient pas une date pour se marier, habités par un ferme désir d'unir leurs vies, ils choisirent, d'entente avec leur Eglise, d'organiser une cérémonie religieuse de bénédiction de mariage. Devant Dieu et au sein de leur communauté ils seraient

mari et femme bien que la loi ne les reconnaisse pas. Plus par dépit que pour la justice, et face à la réalité des faits, un mois et demi après la bénédiction de mariage, ils obtinrent l'autorisation d'un tribunal pour la famille de légaliser et d'enregistrer leur mariage. Ce n'était que le début d'un long chemin où ils devraient vaincre de nombreux obstacles et se battre pour les droits qui leurs étaient niés, simplement parce qu'ils étaient membres d'une minorité religieuse.

### **Francisco, raconte-nous comment tu es entré dans la foi protestante.**

J'appartenais à une famille libérale; mon père était républicain et, plus qu'anticlérical, opposé à tout ce qui entraînait dans la ligne de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine. Ma mère était totalement agnostique, n'ayant aucun besoin religieux; pour elle, «les choses étaient ce qu'elles devraient être, et rien de plus». C'était sa philosophie de vie. Ma sœur et moi naquîmes donc dans cette ambiance. Quand vînt à l'ordre du jour le problème de l'éducation (on était sous la II<sup>e</sup> République), mon père, fidèle à ses croyances, voulait que je fréquente l'Ecole publique. Cependant ma mère y voyait un inconvénient: l'unique Ecole publique proche de la maison était à l'autre bout de la rue connue populairement comme «la grande rue de San Bernardo» qui, à l'époque, connaissait déjà un certain trafic. Ma mère ne souhaitait pas être dépendante de la nécessité de faire quatre déplacements par jour pour nous accompagner à l'Ecole et venir nous y rechercher, alors que dans le quartier se trouvaient d'autres Ecoles auxquelles nous pouvions nous rendre seuls.

Mon père était inflexible dans son refus de l'Ecole catholique et se demanda qu'elle autre option était possible. Ma mère répondit: «je sais par le biais d'une voisine qu'il y a ici à la Rue Noviciado une Ecole, qui est certainement protestante car elle appartient à une église protestante, mais l'Ecole est totalement libre, ouverte à tous les enfants du quartier sans exigence d'être membre de l'église, et la religion ne fait pas partie des cours obligatoires». «Pourvu qu'il n'y ait pas de curés...», répliqua mon père. Je m'en rappelle très bien. C'est ainsi que nous commençâmes à fréquenter, ma sœur et moi, l'Ecole évangélique (protestante) de l'Eglise del Salvador de la Rue Noviciado N° 5.

Certainement, l'éducation n'était pas religieuse, mais on donnait les informations relatives aux activités que l'église organisait le samedi et le dimanche pour les enfants. Certains camarades de classe m'invitèrent à y participer, et c'est ainsi que je commençai à développer mes contacts avec l'église et, au fil des années, à fréquenter le groupe de jeunes et à découvrir la foi. Ma sœur fit le même chemin et, à travers nous, nos parents également.

### **Comment as-tu découvert ta vocation ?**

Alors que j'étais un membre confirmé de l'Eglise, je reçus la convocation en vue de faire mon service militaire. La guerre civile était terminée et nous étions en plein franquisme. Ceux qui n'étaient pas catholiques étaient confrontés à de nombreux

inconvénients et à bien des ennuis dans les casernes, ce qui faisait qu'entre nous nous cherchions appui et protection. Dans cette solidarité entre camarades protestants je découvris l'appel au ministère pastoral. Dans ce sens commençait à s'organiser ce qui serait nommé plus tard le «Séminaire Evangélique Uni de Théologie», sous protection de la «tolérance du régime» que Franco était conduit à concéder à l'égard des ambassades et représentations étrangères à Madrid. A la suite de mon service militaire, j'intégrai le Séminaire.

### **Sur quelle durée as-tu exercé ton ministère pastoral ?**

Pendant environ 50 ans, depuis 1954, année où je fus consacré et jusqu'en 1999, année où je pris officiellement ma retraite. Postérieurement, je poursuivis mon ministère en offrant mes services dans une collaboration avec le nouveau pasteur titulaire tant que mes forces me le permirent.

### **Tu as toujours été pasteur à Alicante ?**

J'ai été consacré pasteur à l'Eglise del Salvador, Rue Noviciado à Madrid, car l'Eglise de Alicante à laquelle j'étais destiné n'avait pas de chapelle permettant de célébrer une consécration (le lieu de culte était la salle à manger de l'appartement du pasteur). Mais avant ma consécration, je fis ma pratique sous la responsabilité du pasteur Patricio Gomez, qui alors se trouvait à Seville. On me demanda de collaborer spécialement avec les Eglises de Cadiz et de San Fernando, où j'ai passé une année. Suite à ma consécration je pris en charge l'Eglise d'Alicante d'une manière ininterrompue jusqu'à ma retraite. Mais je n'ai pas exercé mon ministère uniquement à Alicante, car à certaines occasions (parfois sur des périodes de plusieurs années) je me suis également occupé de l'Eglise de Cartagena quand celle-ci se trouvait sans pasteur titulaire. Au cours de ces périodes, je passais la moitié de la semaine à Alicante et l'autre moitié à Cartagena, souvent au détriment de la vie de famille. Plus tard, sur une certaine période, je fus également pasteur référent de l'Eglise de Valence.

### **Comment as-tu vécu en tant que pasteur la dictature franquiste ?**

Ouf ! Avec les soubresauts propres à l'époque et en sauvant les situations qui pouvaient l'être du mieux que je pouvais. Je n'avais pas honte de mentir si, certaines fois, mentir permettait de protéger certaines personnes. Souvent la police venait pour m'interroger, cherchant des informations à propos de certaines personnes, en vue de savoir si elles se réunissaient avec nous et si elles manifestaient un certain type d'idées ; j'étais contraint d'user du mensonge et de la diversion pour sauver quelqu'un des représailles politiques et religieuses.

### **Au moment de prendre ta retraite, il y a 21 ans, quelle était ta situation ?**

La Sécurité Sociale ne me reconnut aucun droit et ne m'octroya aucune pension ; je n'eus aucune réduction sur les produits pharmaceutiques comme c'est normale-

ment le cas pour les retraités. Heureusement, jamais l'Eglise ne se départit de ses ouvriers et, grâce à elle, je ne fus point désemparé, recevant une pension de retraite.

### **A quoi est dû le fait que la Sécurité Sociale ne reconnût pas tes droits ?**

Durant le temps du franquisme on ne reconnaissait pas les pasteurs protestants comme exerçant un travail. Les Eglises non-catholiques n'étaient même pas reconnues comme entités sociales. Ainsi j'étais dans l'impossibilité de cotiser à la Sécurité Sociale comme n'importe quel travailleur ou employé. Avec l'avènement de la démocratie en 1976, nous avons pensé que nous serions rapidement au bénéfice de la nouvelle Constitution. Grande fut notre déception en voyant que le temps passait et qu'aucun gouvernement n'était capable de régler notre situation d'abandon et de discrimination comparativement aux curés catholiques qui, eux, furent intégrés au régime général de la Sécurité Sociale.

### **Qu'as-tu fait alors ?**

Nous décidâmes (parce que l'Eglise Evangélique Espagnole mit à ma disposition un assessorat juridique et ses avocats) de recourir aux Tribunaux pour en finir une fois pour toutes avec cette situation d'injustice que maintenait l'Etat espagnol. Nous gagnâmes notre cause devant le Tribunal social; mais l'Institut National de la Sécurité Sociale fit recours devant le Tribunal Supérieur de Justice qui se prononça en sa faveur. Poursuivant notre démarche, nous présentâmes notre requête devant le Tribunal Constitutionnel qui n'accepta pas notre recours, considérant qu'il n'y avait pas eu de discrimination. Et comme nous croyions que tout cela était contre toute justice et protection des lois internationales, nous décidâmes de nous adresser au Tribunal Européen des Droits Humains afin de faire véritablement la lumière sur l'anomalie de l'Etat espagnol.

### **Au cours de ce long processus, t'es-tu senti appuyé par l'Eglise Evangélique Espagnole ?**

Totalement, je me suis senti totalement couvert et appuyé. Par principe il était clair que la demande était faite en mon nom propre, mais toute l'Eglise et mes collègues se trouvaient dans la même situation.

### **Quel rôle a joué ton Eglise ?**

En plus de l'appui moral qui est très important, comme je le disais précédemment, elle mit à ma disposition son assessorat juridique et prit en charge tous les frais que ce type de jugement génère et que je n'étais pas en mesure d'affronter. En plus, au fil du temps jamais l'Eglise ne se départit, ni de moi-même ni de mes collègues, prenant en charge les prestations de retraite que l'Etat ne reconnaissait pas, malgré l'effort très considérable que cette charge suppose pour une Eglise si minoritaire.

## **Comment as-tu reçu la nouvelle favorable de la sentence du Tribunal Européen condamnant l'Etat espagnol ?**

Comme un grand triomphe de la justice sur l'injustice, de la vérité sur le mensonge, du droit sur l'oppression. Je n'ai pas de mots pour décrire ce que j'ai ressenti. Je suis heureux et je crois qu'il valait la peine de passer par tout ce processus, rendant manifeste la situation anachronique dans laquelle se trouve l'Espagne.

## **Crois-tu que dans la démocratie espagnole il y a toujours des lacunes ?**

Des lacunes ? Certes, et de manière insondable ! Subsistent toujours des situations de discriminations envers les minorités, spécialement religieuses, qui demandent réparations.

## **Qu'espères-tu comme conséquences suite à la sentence du Tribunal Européen, pour toi et pour tous les pasteurs protestants ?**

La pleine reconnaissance des droits des pasteurs protestants comme travailleurs ; pouvoir faire partie d'une situation normalisée comme n'importe quel travailleur, avec les mêmes obligations et les mêmes droits. La sentence est ferme et ils ne pourront pas éviter de la mettre en application. Mais je sais qu'ils chercheront à retarder autant que possible cette application jusqu'au moment des élections générales en Espagne. Ce qui a été et qui continue à être d'une certaine manière, c'est qu'aucun des gouvernements de la démocratie n'a su se libérer de la tutelle de l'Eglise Catholique. Ce sont des gouvernements faibles dans une démocratie faible, qui n'ont pas su repartir à nouveaux frais et faire en sorte de tirer vraiment les conséquences de la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Si la sentence n'aide pas à dépasser cette situation de tutelle ce sera une grande déception.

## **D'autres paroles à ajouter ?**

J'éprouve une satisfaction de savoir qu'une centaine de collègues de mon Eglise comme d'autres dénominations, se trouvant dans la même situation que moi, vont bénéficier de cette sentence. Je garde l'espérance qu'en toute situation l'on puisse aller vers une véritable démocratie sans tutelle et tirer les conséquences d'une véritable séparation entre l'Eglise et l'Etat.

# Femmes protestantes face à la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle

Notre histoire

## **Carme Capo i Fuster, historienne protestante**

«Si l'inquisition n'avait pas redoublé d'efforts pour mettre un frein à ces prédicateurs, la religion protestante se serait répandue à travers toute l'Espagne comme un incendie; si merveilleusement disposées à la recevoir étaient des personnes de toutes conditions et des deux sexes» (Paramo. Hist. Inquisitionis: préface à la Spanish Martirology, dans Geddes, Misc. Tracts, Vol. 1, p. 555).

Une fois de plus nous avons rappelé et célébré la Réforme protestante du XVI<sup>e</sup> siècle. En cette occasion, nous avons voulu faire mémoire de ces femmes et de ces hommes qui l'accueillirent. La raison n'est autre que de tenter de percevoir quel fut le rôle de certaines femmes face aux idées de la Réforme et quelles expériences les ont conduites à défier l'orthodoxie de l'Eglise catholique, selon deux versants : l'un dans leur condition de femmes qui les reléguait à un second rôle, l'autre dans l'accueil et la défense des nouvelles idées religieuses, malgré la prison, la torture et même la mort.

L'Espagne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle connaissait une effervescence religieuse qui donna le jour à de nouveaux courants spirituels qui frôlaient l'hétérodoxie. Dans ce panorama religieux varié, les femmes, nonobstant la forte hiérarchisation de la société tant civile que religieuse qui limitait ou empêchait leur participation, furent présentes de manière claire et massive. Diverses figures féminines furent capables de se ménager des espaces de liberté pour exprimer leur spiritualité. Un clair exemple fut celui d'Isabel de la Cruz, figure provenant du mouvement illuministe qui recherchait une relation directe avec Dieu par le biais de la purification intérieure. Maître, guide et instructeur de plusieurs personnes, de son environnement et jusque dans le milieu des professeurs d'Universités, Isabel de la Cruz s'est consacrée à la prédication probablement depuis 1512, pour laquelle elle fut incarcérée et condamnée. C'était le prélude de ce qui devait arriver quand les idées luthériennes se mirent à se répandre à travers la péninsule. Sous cette forme, dans cette Espagne où avaient cours nombre d'interrogations religieuses et spirituelles, les idées réformées trouvèrent un terrain propice pour être accueillies, retravaillées et intégrées, pour gagner l'adhésion de secteurs sociaux comme l'aristocratie et le haut clergé. Les idées nouvelles s'étendirent tout au long du territoire péninsulaire, mais trouvèrent un écho spécial dans les villes de Séville et Valladolid. Dans ces deux villes il y avait un important échange d'écrits d'influence réformée: lettres spirituelles, lectures bibliques, sermons..., dans lesquelles vont participer activement bon nombre de femmes, en grande partie jeunes et de rang social élevé, à

cause de leur éducation et de leur parenté avec les familles les plus distinguées d'Espagne. Leurs noms et leurs activités vont être portés à notre connaissance principalement à travers les autodafés où elles furent condamnées; paradoxalement ceux-ci nous donnent à connaître de quelle manière ces femmes se sont positionnées et comment elles se sont impliquées activement face aux idées nouvelles et dans quels cadres. Certaines ont accueilli chez elles des réunions pour étudier et commenter la Bible, les œuvres de réformateurs et jusqu'à la célébration du culte. Ce fut le cas de Leonor de Vivero, mère d'Agustin de Cazalla, aumônier de Charles V; elle était considérée par les inquisiteurs comme «la matriarche des hérétiques». A son domicile de Valladolid elles se réunissaient avec les hommes, femmes distinguées telle que Mercia de Figueroa, dame d'honneur de la reine ou Ana Enriquez de Rojas qui, à 24 ans, était lectrice assidue des écrits des réformateurs, spécialement de Calvin.

Beatriz de Cazalla, Leonor de Cisneros âgée seulement de 22 ans, Francisca Zuñina, Beatriz Vivero et Catalina de Ortega, fille d'un haut dignitaire du Conseil de Castille, ainsi que bien d'autres noms féminins, faisaient partie de ces réunions. A Séville, ce fut à son domicile qu'une autre dame de haut rang, Isabel Martinez de Baena, accueillit les dissidents parmi lesquels se trouvaient des figures féminines telles que Maria Gomez et ses trois filles Elvira, Teresa et Lucia, Leonor Nuñez, femme d'un médecin de Séville, et Maria de Coronel.

Egalement les monastères féminins se convertirent en lieux de discussion et diffusion des idées nouvelles. Les gens curieux de spiritualité se rendaient dans ces monastères pour écouter les sermons des prélats habités par les idées réformées et discuter avec les moniales. C'était spécialement le cas, à Valladolid, des monastères de Santa Clara et de San Belén, avec les religieuses Marina de Guevara et Catalina de Reynoza. A Séville il faut signaler les monastères de Santa Paula et de Santa Isabel. Dans ce dernier se trouvait une figure clé qui donnerait une impulsion supplémentaire à ce mouvement, montrant jusqu'où pouvaient aller ces activités féminines, avant que l'Inquisition ne vienne y mettre un terme brutal en fauchant leurs vies. Il s'agit de la moniale Francisca de Chaves qui écrivit une sorte de livre à la main où non seulement elle résumait les sermons écoutés et les dialogues partagés, mais aussi rassemblait ses propres pensées et réflexions. Ce livre servit de base pour la lecture et fut une source d'inspiration pour d'autres, spécialement pour des groupes d'aristocrates formées par Ana de Illescas, une dame d'une des familles les riches de Séville, qui se réunissait avec les moniales des monastères mentionnés précédemment. Précisément, dans celui de Santa Paula en lien avec Maria de Virués, émergea la très jeune et extraordinaire figure de Maria de Bohorques, qui avait reçu une éducation exemplaire, lisant l'hébreu, dominant le latin, et se trouvant ainsi en mesure de lire la Bible, comme les œuvres des réformateurs. Avec ses connaissances elle pu réfuter ses persécuteurs, subissant la torture, et défendre sa foi comme la véritable doctrine chrétienne sauvagée par Luther et les réformateurs.

Qu'est-ce qui a touché à ce point ces femmes (et par extension les hommes) pour accueillir et s'approprier la nouvelle doctrine? C'est grâce à la confession de foi d'une moniale du monastère sévillan de Sta. Paula, Leonor de Cristobal (confession recueillie dans l'excellent et incontournable livre de Stefania Pastore, 2010, «Une hérétique espagnole»), que nous pouvons percevoir une possible explication. Leonor disait de la nouvelle doctrine qu'elle lui semblait être «une loi si douce, une vie tant gracieuse» qu'elle sentait que «se donner aux travaux et s'affliger était chose superflue»; et elle continuait en disant qu'elle aurait aimé partager ces idées avec ses compagnes moniales qui étaient mortes, afin «qu'elles bénéficient de cette doctrine sans douleurs, sans qu'elles aient à tant travailler dans le chœur, ni à prier, ni à faire toutes ces choses de l'ordre, parce qu'il n'y avait rien pour leur salut». Cela, joint à d'autres témoignages comme ceux des moniales de San Jeronimo, conduisent à penser que la proposition luthérienne d'une vie chrétienne dépourvue de rites, cérémonies et pénitences, mais pourvue d'une intense liberté intérieure, proposition liée à une doctrine du salut ouverte à quiconque s'y approche avec foi, constitue ce qui a séduit ce groupe et l'a gagné à la cause des idées réformées.

Comme nous le savons les propositions réformatrices furent vaincues et ces voix dissidentes brutalement stoppées par les divers processus inquisitoriaux. Cependant, de nos jours, leur mémoire perdure et laisse apparaître une dramatique actualité: on peut dire que ces personnes résumèrent en leur vie et en leur fin tragique ce que nous dirions à propos de la lutte pour la liberté de conscience. Leur vaillance pour défendre leurs réflexions et leurs idées nous interpelle. Le fait de penser qu'une Maria de Bohorques, à 21 ans, à la fleur de l'âge et de la vie humaine, intellectuelle et religieuse, ne s'est rétractée en rien face à ses persécuteurs, provoque en nous une émotion et nous laisse une image forte des défenseurs du droit à penser et à prendre position par soi-même.

Cristianismo Protestante,  
No 63, Janvier-mars 2012  
Trad. Fausto BERTO

# Préparons-nous à croître

Présentation de Pedro Zamora au Synode 2011 de la IEE

«Le Seigneur augmentera sa bénédiction sur vous» (Psaume 115: 14)  
...Suite des numéros précédents de l'EdM



## 4. L'indisposition spirituelle

On peut observer que le vocable «spiritualité» et ce qu'il représente ne bénéficient pas du respect que l'on serait en droit d'attendre dans notre contexte théologico-ecclésial. Howard L. Rice avance une raison possible :

*«Le mot spiritualité agace bon nombre de protestants réformés. Il leur suggère une dimension distincte et opposée de la réalité matérielle. Il en résulte que ceux qui utilisent fréquemment ce vocable croient en une séparation radicale de la vie entre ces deux registres indépendants, voire opposés. C'est une caricature injuste de ce qu'est la spiritualité, mais elle se base sur une observation de nombreux chrétiens qui, se considérant spirituels, croient se trouver au-dessus des difficultés courantes de la vie, de la confusion et des vicissitudes du reste de l'humanité. Il y a trop de chrétiens qui continuent à véhiculer une vision erronée au sujet de la spiritualité.»*

Conscients qu'assurément se niche chez certains d'entre nous une certaine compréhension stéréotypée de la spiritualité, nous pouvons aller vers une définition plus objective. La spiritualité est définie par certains dans un sens faible (réalité diffuse), ou dans un sens fort (force de l'Esprit) pour d'autres. Le bibliste Klaus Berger explique ce sens faible de la manière suivante :

*«Il est coutumier d'entendre par spiritualité un amalgame semi-religieux dans lequel tout est confus, sans bords fixes ni lignes droites. «Spiritualité» équivaut avec une certaine fréquence à «intellectualité» en flottation libre, à une pure conviction d'une certaine manière édifiante mais indéterminée.»*

Si tel était le cas de la spiritualité chrétienne, l'église de Jérusalem jadis n'aurait jamais bouleversé la société de l'époque, et l'Eglise n'aurait jamais pris place dans l'histoire humaine pour manifester une de ses impulsions fondamentales. Ainsi, la spiritualité chrétienne a partie liée fondamentalement avec la possession de l'Esprit

Saint qui mobilise l'Église et lui donne une impulsion confiante et joyeuse dans ses projets marquants qui sont signes de l'accomplissement de toute promesse divine (cf. le point 2.). De nouveau Berger nous éclaire :

*«Quand Paul dit que Jésus-Christ s'est dépouillé de lui-même (Filippiens 3:12), cela doit être assurément entendu dans le sens d'une prise de possession qui englobe l'homme entier. C'est pourquoi je ne peux pas établir aucune séparation entre spiritualité et observance, puisque la spiritualité n'est pas quelque chose de projeté par l'homme, mais plutôt, selon le Nouveau Testament, elle signifie se laisser conduire et impulser par l'Esprit Saint. Dans ce sens l'observance est aussi une écoute. Par «observance» j'entends une forme obligatoire de mode de vie rigoureux, de telle manière que la vie chrétienne en soit facilitée et se réjouisse. L'observance n'a donc rien à voir avec un comportement scrupuleux ou austère, mais signifie une radicalité.»*

Berger en vient à dire que sans l'action de l'Esprit le miracle de mobiliser à la fois rigueur et joie ne se serait pas produit, de vivre l'observance non comme un joug, mais comme un don, et faire en sorte que des hommes et des femmes avec leurs fragilités habituelles puissent vivre radicalement et incarnent dans l'histoire l'action de Dieu. De nouveau, c'est l'action externe de l'Esprit qui mobilise des hommes et des femmes, provoquant alors des projets d'actions pour apprendre et suivre ; c'est la mobilisation de l'Esprit qui rend manifeste la nécessité de planifier et d'organiser les ressources. C'est cette mobilisation qui pousse la personne et le corps social au-delà d'eux-mêmes, afin que l'existence cesse de tourner autour d'elle-même et se développe vers autrui. Rigueur, observance et radicalité n'ont pas de sens quand leur objet est en même temps leur sujet ; au contraire, elles acquièrent tout leur sens (on pourrait dire leur joie et leur facilité) quand l'objet est à l'extérieur du sujet ; c'est l'autre. Le manque donc d'une militance facile et joyeuse au moment de nous engager dans des projets fondamentaux qui modifient notre contexte vital est un premier symptôme de l'indisposition spirituelle, que l'on pourrait résumer de cette manière : l'Esprit de Dieu n'enthousiasme pas. Et j'use consciemment ce verbe, dont la signification (en grec, *enthousiazō*) est «d'être inspiré ou possédé par un dieu».

Etroitement lié à ce symptôme, il y en a un autre qui est commun : l'implication pour aborder les problèmes de l'Église en commençant par les structures, la planification, l'organisation. En effet, on cherche à mener à bien de manière réitérée de nouveaux plans ou d'autres plans plus anciens mis à jour ; on prend un temps considérable pour faire de nouveaux règlements ou amender les anciens ; on tente de réanimer, de revitaliser, une fois de plus, des Départements de l'Église ou des communautés qui sont au bord de l'extinction. Mais, précisément, cette dynamique d'effort mobilisateur ne fait qu'étendre la sensation d'impuissance et d'échec et fait s'éloigner l'Église d'une mobilisation «facile et joyeuse» qui serait plus proche

du Règne de Dieu. Il est établi, cependant, que la tradition ecclésiale de la IEE est marquée par sa capacité politico-organisatrice avec une vision de la permanence, cela étant un de ses dons spirituels. Howard L. Rice l'exprime de cette manière pour toute la tradition réformée :

*«Ces Eglises...ont un gouvernement de type représentatif et pour cela délèguent leur autorité aux corps représentatifs plus qu'aux individus. Elles ont l'habitude d'être jalouses de la formalité culturelle et insistent sur la centralité des Ecritures et de la prédication. Et en général elles voient dans l'exercice rigoureux de l'intellect un signe de l'obéissance à Dieu. En plus, elles font montre d'une grande préoccupation mettre en relation l'Evangile avec les besoins de la société et ses questionnements.»*

La tradition réformée respecte l'expérience individuelle. Ce don politico-organisationnel est mis en évidence également par deux auteurs européens (Carl-A. Keller, Denis Müller) qui connaissent bien la spiritualité protestante. Je crois qu'il mérite d'être renouvelé comme partie de la spiritualité qui doit nous caractériser, à l'inverse de formes de spiritualités individualistes. Mais, quand on perd la capacité d'une «facile et joyeuse» motivation, le don cesse d'être une respiration, un souffle, pour se convertir en une charge et un immense effort. Et ainsi nous arrive-t-il avec notre activité organisatrice.

A ce qui précède peut s'ajouter un autre symptôme : non seulement se produit un éloignement de l'Eglise mobilisée, mais s'accumule une profonde frustration qui se traduit en désenchantement et ennui, en crispation, dans ce que l'on fait et dans ce que l'on dit. Loin de la joie qui est signe de confiance, l'Eglise offre un visage assez rude et âpre. Les rencontres, assemblées, débats, relations personnelles, y compris certains cultes, sont empreints d'une âpreté (ou au moins d'une fadeur) qui vient en contradiction du naturel pastoral (ou, si on préfère, thérapeutique, restaurateur, libérateur, rédempteur, etc.) de l'Eglise. En conséquence, l'Eglise a refroidi – nous avons refroidi – nombre de frères et sœurs qui se sont distancés d'elle. Si nous transposons cela au sein de la IEE, je me risquerais à dire que notre Eglise est marquée par :

- un état d'âme fatigué ;
- un état d'âme blessé.

La fatigue vient du grand effort pour «sauver l'Eglise» qui, en plus, n'est pas compensé par un résultat espéré. Et l'état d'âme blessé vient des multiples contrevenues personnelles et institutionnelles qui s'accumulent au fil du temps et au travers des luttes successives en faveur de l'Eglise, ce qui suscite trop de méfiances mutuelles, et crée une carapace difficile à pénétrer.

Revenant à notre contexte ecclésial européen, peut-être ces symptômes ont-ils beaucoup à voir – qu’il s’agisse de leurs effets ou de leurs causes – avec une grande difficulté à renouveler la piété, que j’entends ici comme l’expression concrète de la spiritualité. Mon impression – et je souhaite l’exprimer avec beaucoup d’humilité, parce que nous parlons de vécus personnels – est qu’aujourd’hui on éprouve une grande gêne à exprimer des signes de piété, qu’ils soient typiques – certains étant obsolètes peuvent être populaires dans certains milieux – ou nouveaux, justifiant notre pudeur par une supposée authentique piété intérieure, c’est-à-dire sans visibilité. Beaucoup d’entre nous aime à penser que notre forme de piété est beaucoup plus honnête (nous agissons avec sincérité et non sous couvert d’une image de façade) et mieux intégrée dans le siècle (plus rationnelle?) que d’autres formes relatives à d’autres époques ou à d’autres églises, et donc plus proche et compréhensible (plus respectable?) pour la société actuelle. Mais Carl A. Keller et Denis Müller disent à ce sujet :

*La spiritualité protestante, en se démarquant parfois brutalement de la spiritualité d’orientation mystique, comme des tentations illuministes, a succombé à un certain rationalisme aride ainsi qu’aux recours activistes et moralisateurs.*

Ces auteurs se réfèrent principalement à la spiritualité des Eglises de notre tradition, plus que d’autres traditions ecclésiales. Je suis le premier à défendre l’aspect rédempteur de la raison, parce qu’il nous aide à combattre des formes de piétés calculatrices et manipulatrices qui asservissent des hommes et des femmes; mais aussi il est certain qu’il y a une lamentation générale en lien avec le fait que nos Eglises «ont perdu aussi le cœur des hommes». Paradoxalement, cherchant à racher la raison de l’homme et de la femme de notre temps, nous perdons leur cœur.

Les symptômes décrits forment un cercle qui se referme sur le point de départ : l’incapacité de toucher le cœur des hommes est parallèle à la difficulté de bénéficier d’une motivation «facile et joyeuse» des propres fidèles : le cœur des hommes n’est pas interpellé par une Eglise qui elle-même «manque de vigueur d’âme». Ces paroles ont été dites par Evagrio del Ponto (+399) au sujet des moines apathiques et indolents, mais elles sont applicables à l’Eglise qui sèche l’âme de ceux qui servent le Seigneur à travers elle. Et malheureusement, il est assez commun en nos jours que beaucoup de fidèles plus ou moins engagés dans nos églises entrent en «dépression spirituelle» précisément en étant à leur service, alors qu’en réalité cet engagement devrait être, au plan personnel, source de joie, une respiration et une croissance, et au plan social une inspiration pour une nouvelle société. Le symptôme qui agglutine tous les autres est : le manque de vigueur spirituelle. L’Eglise orientale considérait la «akedeia» comme une des huit maladies ou indispositions spirituelles fondamentales de la vie de foi. En grec : «akedeia» ou « akedia» pourrait se traduire par «manque d’attention» (négligence), «indolence», «apathie»,

«indifférence», «abattement» et «deuil». Il s'agit d'une attitude et d'un sentiment d'impuissance qui entame l'âme, comme très possiblement il est arrivé au peuple juif auquel s'adressait l'auteur du psaume de notre introduction. Cette attitude et ce sentiment peuvent se traduire en une véritable indisposition/maladie de l'âme, que nous avons nommée «dépression spirituelle». De là à ce que le manque de vigueur spirituelle se traduise en manque «d'observance radicale» (cf. l'expression de Berger) et de vigueur intellectuelle il n'y a qu'un pas. Le manque d'engagement au regard des «projets du Royaume» («observance radicale») et du discernement spirituel (vigueur intellectuelle) sont autant de signes d'une Eglise qui éprouve le manque de la «vigueur d'âme».

**Suite dans le prochain numéro (EdM 340).**

**5. La vigueur spirituelle (I): le discernement spirituel.**

Pedro Zamora  
Trad. Fausto Berto

## Lettres de Jacques Delteil

Société d'Histoire du Protestantisme  
de Montpellier  
21, Rue Durand  
FR – 34000 Montpellier

Jacques Delteil  
Avocat honoraire  
(même adresse)

Montpellier, le 3.12.2011

Madame la trésorière,

Je vous adresse mon abonnement à «l'Etoile du Matin Pro Hispania» pour 2011. Cette revue est remarquable et il faut tout faire pour la maintenir et la développer. Sans elle nous n'aurions aucune information sur l'Espagne et le Protestantisme espagnol. Merci à l'occasion de me tenir au courant des assemblées générales de Pro Hispania. Ce n'est pas facile pour les Français de venir en Suisse pour les frais et les déplacements et le logement, mais cette œuvre mérite l'attention et le soutien.

Avec l'expression de toute ma considération.

Jacques Delteil

Et une deuxième lettre :

Je trouve que la Revue «l'Etoile du Matin» est remarquable et le mouvement Pro Hispania excellent. Cette revue est unique d'intérêt sur le Protestantisme espagnol et très remarquablement rédigée: quelle information précieuse et riche !

(...) Voulez-vous dire toute mon affection et mes amitiés à cette Assemblée générale, si je n'ai pas le temps d'écrire au Président et mon intérêt.

Le point 10 (catéchisme de Calvin) de l'AG me semblerait digne d'être porté à la connaissance des Protestants français plus largement que dans la revue Pro Hispania.

Recevez, chère madame, tous mes messages les plus cordiaux et mes remerciements.

Jacques Delteil

## **L'Etoile du matin**

Ce bulletin a été créé en 1909 pour informer les membres sympathisants et actifs de la Mission Française du Haut Aragon (MFHA, fondée en 1905 par Albert Cadier) et du Comité Suisse pour l'Espagne. Ces deux organisations ont fusionné en 1945 sous le nom de « Pro Hispania » avec deux sections : Pro Hispania France et Pro Hispania Suisse.

A la fin de l'année 2010, l'Association Pro Hispania France a été dissoute. Il reste l'Association Pro Hispania Suisse, dont voici les coordonnées :

### **PRO HISPANIA – SUISSE**

Président :

Fausto Berto

Route du Grenet 16

CH- 1073 MOLLIE-MARGOT

fausto.berto@citycable.ch

**Les abonnements et les dons pour l'œuvre sont reçus avec reconnaissance.  
Ils nous permettent de publier l'Etoile du Matin et  
de soutenir l'Eglise Evangélique Espagnole.**

#### **Pour la trésorerie s'adresser à :**

Sylvette DELESSERT

Grand-Rue 8

CH – 1302 Vufflens-la-Ville

e-mail syldelessert@yahoo.fr

tél. 021 800 09 68

Au compte CCP PRO HISPANIA

Lausanne 12 – 1906 - 0

IBAN CH41 0900 0000 1200 1906 0

#### **Pour les abonnés français :**

Après la dissolution de PH France, il fallait trouver une solution pour les versements en France ; voici les nouvelles coordonnées :

Banque Courtois à Narbonne

Compte de Sylvette Delessert

RIB 10268 02532 14775804300 15

IBAN FR76 1026 8025 3214 7758 0430 015

BIC COURFR2T

Prix indicatif de l'abonnement : Frs 20.–.

#### **ESPAGNE**

IGLESIA EVANGELICA ESPANOLA Calle Noviciado 5 Madrid

Banco Popular Espanol

IBAN ES 12 0075 0074 2106 0132 3787

SWIFT POPUESMMXXX

Prix d'abonnement : 15 euros

**Consultez notre site ou donnez-le à connaître :**

***[www.prohispania.org](http://www.prohispania.org)***

**Vous-y trouverez les articles et les informations  
contenus dans ce numéro de l'EdM**